

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**SEANCE DU 24 JUIN 2010**

**Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, BOUVIER, COSSIAUX, de LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, L.MERITET,**

**Absents excusés : L .FONTVIEILLE**

**Absents non excusés : V. DAFFY, J. DEBODARD**

Monsieur Jacques BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

### **AVENANTS SERVICES TECHNIQUES**

Le conseil municipal approuve l'avenant N° 2 d'un montant de 726.71€ HT pour l'entreprise DUVERGER, les avenants n° 1 d'un montant de 2 502.50 € HT pour l'entreprise RIBEIRO, de 1101.24 € HT pour l'entreprise MICHELIN, de 349.24 € HT pour l'entreprise CENTRELEC, de 79.44 € HT pour l'entreprise DUMAS-GIRY.

### **ALIENATION CHEMIN DE CHAVILLE**

Vu le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 mai 2010 au 28 mai 2010 donnant un avis favorable pour le déclassement de cette portion de chemin. Le conseil municipal décide d'aliéner la partie de chemin rural de Chaville cadastrée ZH d'une superficie de 577 m<sup>2</sup>, fixe à 1€ le mètre carré le prix de vente de ce chemin soit 577 € pour la partie concernée, autorise le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur et Madame DUVAL chez Maître Bonhomme, Notaire à Commentry. Tous les frais relatifs à la vente de ce chemin seront à la charge des acquéreurs.

### **TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE**

Le prix du ticket de cantine scolaire est fixé à 2.00€ pour la rentrée scolaire, le prix pour un repas exceptionnel reste fixé à 3.00€ Le prix de la garderie du matin reste à 1.70€ et le prix du ticket de garderie du soir reste à 2.50€

### **SUBVENTION TRANSPORT PISCINE**

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil général une subvention pour l'aider à payer les frais de transport au centre aquatique de Montluçon qui s'élève à la somme de 1 392.00€

### **SIVOM REGION MINIERE**

Suite à la dissolution du SIAEP du Haut-Cher approuvée par ses adhérents, les communes de Marcillat-en Combraille, Mazirat, la Petite Marche, St Fargeol, Ste Thérènce et St Marcel en Marcillat ont sollicité le SIVOM Région Minière pour accepter leur adhésion.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de ces communes au SIVOM région minière.

### **ASSURANCE GROUPAMA**

Le conseil municipal accepte le chèque de 142.04 € pour le remboursement du sinistre de la tempête.